



Amande non signée souhaite de rencontrer un juge

Par **babas93**, le **24/03/2008** à **22:04**

J'ai été verbalisé il y a plusieurs mois, pour un rond point en sens inverse et après mon interpellation les policiers municipaux m'ont gratifié de quatre amendes supplémentaires pour des infractions que je n'ai pas commises (clignotant, dépassement par la droite et franchissement de la ligne blanche, contradiction avec dépassement par la droite, il s'agit d'une moto de 50 cm cube assurée et je n'ai pas le permis de conduire à ce jour.) En refusant de les signer, les amendes supplémentaires ont augmenté en me disant que ça s'arrangeait. Je reçois aujourd'hui des amendes majorées de plus de 375€ chacune, ce qui représente une énorme somme. Je viens seulement de retourner un emploi en ce début de mois après 6 mois de chômage non rémunéré. Je ne peux actuellement pas régler cette somme et j'aimerais savoir comment faire pour se présenter devant un juge pour réévaluer le montant total des amendes et expliquer pourquoi je ne les ai pas contestées à l'époque, et le fait que je n'ai pas signé ces amendes, seulement deux sur cinq. Ces amendes me mettent en grandes difficultés financières car ma première paye n'est pas encore arrivée et le montant total représentera deux fois mon salaire mensuel. Je fais appel à vos services car je suis sans ressource et sans aucune connaissance en matière de droit. En vous remerciant d'avance

Par **citoyenalpha**, le **28/03/2008** à **16:21**

Bonjour, il convient de former une réclamation auprès de l'officier du ministère public indiqué sur les amendes forfaitaires majorées. À défaut d'entendre votre réclamation, demander à comparaître devant le tribunal de police. Attention, vos arguments devront être clairement énumérés. À défaut, vous serez condamné au paiement des amendes forfaitaires.

majorées.rnrnRestant à votre dispsoition

Par **Visiteur**, le **28/03/2008** à **18:09**

Voici ce que j'ai trouvé, espérons que cela puisse vous aiderrnrn[http://www.maison-facile.com/modele-lettre/061-](http://www.maison-facile.com/modele-lettre/061-lettre.asp?num=1952)

[lettre.asp?num=1952](http://www.321moto.com/Juridique/Contestations/Modeles/demande_echelon)rnrnhttp://www.321moto.com/Juridique/Contestations/Modeles/demande_echelon